



Société par actions au capital de 1.306.593,20 euros

Siège social : 375 rue du Professeur Joseph Blayac

34080 Montpellier

## **RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2018**

# SOMMAIRE

1. Déclaration de la personne responsable
2. Rapport d'activité
3. Comptes semestriels au 30 juin 2018 selon la norme IAS 34
4. Rapport du Commissaire aux comptes

Sensorion  
Rapport d'activité semestriel  
1<sup>er</sup> semestre 2018

1 Déclaration de la personne responsable du rapport financier semestriel au 30 juin 2018

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité figurant en pages 3 à 7 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Montpellier le 31 octobre 2018

Nawal Ouzren  
Directrice Générale de Sensorion

2 Rapport d'activité

Sensorion est une société de biotechnologie spécialisée dans le traitement des pathologies de l'oreille interne telles que les vertiges sévères, les acouphènes ou la perte auditive. Deux produits sont en développement clinique, le SENS-111 actuellement étudié dans deux phase 2, l'une dans la névrite vestibulaire aigue et la seconde qui compare SENS-111 et la méclizine et le SENS-401 qui est entré en phase 2 au second semestre 2018. Fondée au sein de l'Inserm, la Société bénéficie d'une forte expérience en R&D pharmaceutique et d'une plate-forme technologique complète pour développer des médicaments *first-in-class* facilement administrables, notamment par voie orale, visant le traitement et la prévention de la perte auditive et des symptômes de crises de vertige et d'acouphènes,

2.1 Synthèse des comptes semestriels au 30 juin 2018

Les comptes semestriels résumés au 30 juin 2018 sont préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire, telle qu'adoptée par l'Union européenne, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

### 2.1.1 Compte de résultat simplifié

<i>En Euros - normes IFRS</i>	<b>30.06.2018</b>	<b>30.06.2017</b>
<b>Produits opérationnels</b>	<b>1 299 199</b>	<b>1 092 946</b>
Dépenses de Recherche et Développement	5 849 636	3 941 363
Frais généraux	1 542 860	1 571 117
<b>Total des charges opérationnelles</b>	<b>7 392 496</b>	<b>5 512 480</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-6 093 297</b>	<b>-4 419 534</b>
Résultat financier	-45 186	-130 495
<b>Résultat net</b>	<b>-6 138 483</b>	<b>-4 550 029</b>

### 2.1.2 Bilan simplifié

#### ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

(Montants en euros)

	<b>30.06.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs non courants</b>	1 197 981	1 211 227
Autres actifs courants	3 973 462	2 356 650
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 802 572	7 593 102
<b>Total des actifs courants</b>	<b>12 776 034</b>	<b>9 949 752</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>13 974 015</b>	<b>11 160 979</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	1 306 593	891 948
Primes liées au capital	40 350 764	32 553 064
Réserves	(25 508 230)	(16 439 680)
Résultat	(6 138 483)	(9 686 164)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>10 010 644</b>	<b>7 319 168</b>
Passifs non courants	1 666 680	1 652 631
Passifs courants	2 296 691	2 189 181
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>13 974 015</b>	<b>11 160 979</b>

## 2.2 Faits marquants du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2018

### 2.2.1 Financement

Le 19 novembre 2015, la société a émis 1 500 bons d'émission d'obligations convertibles en actions (« OCA »), assorties de bons de souscription d'action (« BSA »), (les OCA et les BSA ensemble, les « OCABSA »), (les « Bons d'Emission »). 300 Bons d'Emission avaient été exercés le 19 novembre 2015 et entièrement convertis.

300 Bons d'Emission avaient été exercés le 17 août 2016 et entièrement convertis

500 Bons d'Emission avaient été exercés le 30 juin 2017 et le souscripteur des OCABSA avait renoncé au bénéfice des BSA détachés des OCA au titre de cette tranche. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018, le détenteur de ces OCA a intégralement converti les OCA résiduelles, générant l'émission de 142 348 actions.

Le 18 mai 2018, la société a annoncé la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription auprès d'investisseurs institutionnels. D'un montant de 8,65 millions d'euros et l'émission de 3.844.108 actions nouvelles

La trésorerie disponible de la Société s'élève à 8 803 milliers d'euros au 30 juin 2018, comparés à 7 593 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

### 2.2.2 Recherche et Développement

Le premier semestre 2018 a été clé pour la structuration de l'environnement de la recherche de Sensorion et l'évolution du portefeuille de produits en clinique.

Le Professeur Christine Petit a accepté d'assurer la présidence du Conseil scientifique de Sensorion. Le Prof. Christine Petit est une généticienne et neurobiologiste, experte de renommée internationale dans le domaine de l'Audition et de ses atteintes. Professeur au Collège de France, titulaire de la Chaire Génétique et Physiologie cellulaire et Professeur à l'Institut Pasteur, Christine Petit dirige l'unité de Génétique et physiologie de l'audition à l'Institut Pasteur, affiliée à l'Inserm (UMRS 1120) et à Sorbonne-Université et dirigera l'Institut de l'Audition à compter de 2019.

Ses travaux forment aujourd'hui le socle des connaissances sur lequel se fonde le développement de nouvelles approches thérapeutiques.

Ses découvertes scientifiques ont valu au Professeur Petit un grand nombre de récompenses prestigieuses, dont le prix Kavli 2018 en Neurosciences, le Prix de l'ARO (Association for Research in Otolaryngology (Etats-Unis)) pour l'ensemble de ses travaux de recherche, le Prix Hughes Knowles (Etats-Unis) pour ses contributions remarquables à la connaissance du système auditif, le Prix Louis-Jeantet de Médecine (Europe), le Prix international « Brain Prize » décerné par la Fondation Grete Lundbeck, le Prix L'Oréal-Unesco pour les Femmes et la Science (Europe) et le Grand Prix INSERM.

Elle est membre de l'Académie des sciences de France et des Etats-Unis, et membre de l'Académie de médecine des Etats-Unis.

Les 2 programmes actuellement en développement clinique ont progressé :

- S'agissant de SENS-111, la société continue à mener l'essai clinique de phase 2 qui a démarré début 2017. SENS-111 a reçu de l'OMS l'appellation séliforant. La société a

annoncé le 18 octobre 2018 la décision de faire évoluer cet essai ainsi qu'une modification de son calendrier prévisionnel (voir événements postérieurs à la clôture)

- S'agissant de SENS-401, la société a engagé la préparation de l'étude de phase 2 (dont le démarrage a été annoncé le 20 août 2018) dans les surdités brusques aiguës. Dans ce cadre, la société a annoncé des résultats précliniques démontrant l'efficacité du produit quand le traitement débute jusqu'à 4 jours après l'atteinte cochléaire. Compte tenu des travaux effectués en collaboration avec l'Université du Connecticut sur un biomarqueur potentiel, la société a intégré à l'étude de phase 2 la mesure de la prestine.

D'importants résultats d'études ont été présentés dans différents congrès au cours du premier semestre 2018. En particulier la société a présenté cinq communications à la 41<sup>ème</sup> conférence annuelle de l'Association pour la Recherche en Oto-rhino-laryngologie (ARO), qui s'est déroulée à San Diego (Californie) du 9 au 14 février 2018 et deux communications à la 53<sup>ème</sup> conférence annuelle de l'American Neurotology Society (ANS), qui s'est déroulée à National Harbor, dans le Maryland (États-Unis), du 20 au 22 avril 2018 :

- La comparaison de l'administration d'une dose de SENS-401 suggèrent que la durée quotidienne d'exposition au médicament est plus importante que l'exposition à une dose maximale du médicament, s'agissant de l'efficacité oto-protectrice de SENS-401. Ils soulignent par ailleurs qu'un traitement sur une période de 28 jours présente de meilleurs résultats sur l'audition qu'un traitement sur 14 jours.
- Au stade préclinique, l'administration de doses orales de SENS-401 a été évaluée contre placebo chez des modèles de perte auditive sévère causée par le bruit et l'ototoxicité induite par le cisplatine. Dans les deux modèles, SENS-401 a démontré une amélioration significative de l'audition et de la survie des cellules ciliées externes par rapport au placebo. De plus, le profil pharmacocinétique et la dépendance à la dose ont été évalués. Un essai clinique de phase I a démontré que SENS-401 était bien toléré par les patients et a déterminé que le profil pharmacocinétique clinique concordait avec les expositions médicamenteuses nécessaires pour l'efficacité préclinique.
- Le salicylate est souvent utilisé parce qu'il induit rapidement un déficit d'inhibition du réflexe acoustique de sursaut via détection des séquences sonores, déficit considéré comme étant semblable à celui des acouphènes. Dans le cadre de sa recherche sur les acouphènes, des travaux de Sensorion soulignent que la perte auditive peut être une variable trompeuse, ce qui remet en question l'utilisation pure et simple des déficits de détection des séquences sonores comme instrument de mesure fiable de l'acouphène.
- L'imagerie cellulaire a été utilisée afin de quantifier la longueur des neurites et la mort cellulaire comme éléments de mesure de la neurodégénérescence dans des cultures de neurones primaires du ganglion de Scarpa, suite à l'application de différentes concentrations de peroxyde d'hydrogène ou de cisplatine. Les résultats de cette étude ont montré que cette méthode était capable de quantifier les différences entre les concentrations et le type d'agression. Ce test de criblage à haut contenu est donc applicable pour de futurs criblages des cibles et des composés.
- L'imagerie cellulaire de l'ototoxicité induite par le cisplatine dans les cultures d'explant de l'organe de Corti révèle des différences au niveau de la sensibilité et des lésions cinétiques entre les cellules ciliées et les cellules de soutien. Ce modèle pouvait être utile afin d'identifier des médicaments candidats et des composés pour le traitement de l'ototoxicité.
- SENS-401 s'est montré efficace dans des modèles précliniques après administration par voie orale, même lorsqu'il s'est écoulé 4 jours entre le traumatisme acoustique et le début du traitement

- Une nouvelle étude avec l'Université du Connecticut démontre que la prestine présente dans le sang suite à un traumatisme sonore est un biomarqueur potentiel de la perte auditive.

### 2.2.3. Autres

La société a obtenu de Bpifrance le renouvellement de son label « société innovante ». Ce label reconnaît le caractère innovant des produits, procédés ou techniques développés par Sensorion et offre la possibilité aux Fonds Communs de Placement pour l'Innovation (FCPI) d'investir dans le capital de Sensorion

Le 31 mai 2018, l'assemblée générale des actionnaires a renouvelé les mandats des administrateurs suivants :

- Inserm Transfert Initiative, représenté par Mr François Thomas pour une durée de 1 année
- Mr Eric Forquenot de la Fortelle pour une durée de 3 ans

## 2.3 Evénements postérieurs à la clôture

Depuis le 30 juin 2018, la société a annoncé les éléments suivants :

- Le programme clinique de séliforant (SENS-111) a été renforcé par l'initiation d'une étude comparative entre le séliforant et la Méclizine : la tolérance et la pharmacodynamie de séliforant seront comparées à la Méclizine et au placebo.
- Les résultats de l'étude de phase 1 avec séliforant (SENS-111) ont été publiés dans la revue scientifique British Journal of Clinical Pharmacology.
- Le programme clinique de SENS-401 a progressé avec le démarrage de l'étude de phase 2 dans l'indication des surdités brusques aiguës, matérialisée par l'obtention de l'autorisation européenne (procédure harmonisée « VHP ») et du Canada
- 3 posters ont été présentés au congrès européen sur l'oreille interne (IEB Workshop) démontrant l'expertise des chercheurs de Sensorion dans la mise en place de modèles in vitro pour faciliter l'identification de cibles et de composés.
- Le recrutement de patients pour l'essai clinique en cours sur l'AUV s'est révélé plus difficile que prévu. Pour éviter des retards potentiellement importants, Sensorion a décidé de demander une modification du protocole clinique afin de réduire la taille de l'échantillon pour permettre une évaluation de l'efficacité du produit. Les premiers résultats seront ainsi publiés au second semestre 2019

## 2.4 Prochaines étapes

Sensorion entend poursuivre le développement soutenu de ses programmes de candidats médicaments et les travaux de recherche sur sa plateforme de criblage.

S'agissant du candidat médicament SENS-111, les résultats de l'étude comparant SENS-111 et la méclizine sont attendus fin 2018. Les résultats de l'étude AUV seront publiés au second semestre 2019.

S'agissant du candidat médicament SENS-401, la société attend des résultats intermédiaires de la phase 2 qui a démarré au cours de l'été 2018 au dernier trimestre 2019. Par ailleurs, la société prévoit d'initier potentiellement un essai de phase 2 pour lutter contre l'ototoxicité induite par le cisplatine

en 2019. Finalement, les premiers résultats des études pré-cliniques dans le cadre de la collaboration avec Cochlear sont attendus au premier semestre 2019.

## **2.5 Principaux facteurs de risques**

Les facteurs de risques sont décrits en détail au chapitre 4 du document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 septembre 2017 sous le numéro R. 17-062.

La Société n'a pas connaissance de modification de ces facteurs de risques.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles sans frais au siège de Sensorion, 375 rue du Prof. Joseph Blayac, 34080 Montpellier. Il peut également être consulté sur le site internet de Sensorion ([www.sensorion-pharma.com](http://www.sensorion-pharma.com)) et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) )

## **3 Comptes semestriels au 30 juin 2018 et Annexe aux comptes semestriels**

Voir document annexé



## **4 Attestation du Commissaire aux Comptes**

### **Sensorion**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018

#### **Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels résumés**

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Sensorion et en réponse à votre demande dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels résumés par votre conseil d'administration, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels résumés de celle-ci, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018, tels que joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes semestriels résumés.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels résumés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Continuité d'exploitation » de l'annexe qui expose les mesures envisagées qui sous-tendent le principe de continuité d'exploitation.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Montpellier, le 25 octobre 2018

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Thérèse Mercier



Société par actions simplifiée au capital de 1.306.593,20 euros

Siège social : 375 rue du Professeur Joseph Blayac

34080 Montpellier

*Comptes semestriels au 30 juin 2018 selon la norme IAS 34*

Immobilisations corporelles	4	322 405	364 207
Actifs financiers non courants		26 055	26 055
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>1 197 981</b>	<b>1 211 227</b>
<b>Actifs courants</b>			
Créances clients		7 000	7 000
Autres actifs courants	5	3 966 462	2 349 650
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	8 802 572	7 593 102
<b>Total des actifs courants</b>		<b>12 776 034</b>	<b>9 949 752</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>13 974 015</b>	<b>11 160 979</b>

### ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

(Montants en euros)

	Note	30/06/2018	31/12/2017
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	7	1 306 593	891 948
Primes liées au capital	7	40 350 764	32 553 064
Réserves		(25 508 230)	(16 439 680)
Résultat		(6 138 483)	(9 686 164)
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>10 010 644</b>	<b>7 319 168</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Avances conditionnées non courantes	8	1 555 556	1 568 074
Provisions non courantes		111 124	84 557
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>1 666 680</b>	<b>1 652 631</b>
<b>Passifs courants</b>			
Obligations convertibles	8	-	374 000
Avances conditionnées courantes	8	72 098	84 492
Fournisseurs et comptes rattachés	9	1 348 813	932 338
Autres passifs courants	9	875 780	798 351
<b>Total des passifs courants</b>		<b>2 296 691</b>	<b>2 189 181</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>13 974 015</b>	<b>11 160 979</b>

**ETAT DU RESULTAT GLOBAL**

(Montants en euros)

		<b>Au 30 juin</b>	
	<b>Note</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Produits opérationnels</b>			
Autres produits	<b>13</b>	1 299 199	1 092 946
<b>Total des produits</b>		<b>1 299 199</b>	<b>1 092 946</b>
<b>Charges opérationnelles</b>			
Recherche et Développement	<b>14</b>	5 849 636	3 941 363
Frais Généraux	<b>14</b>	1 542 860	1 571 117
<b>Total des charges</b>		<b>7 392 496</b>	<b>5 512 480</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(6 093 297)</b>	<b>(4 419 534)</b>
Produits financiers	<b>16</b>	8 451	21 333
Charges financières	<b>16</b>	(53 637)	(151 828)
<b>Résultat financier</b>		<b>(45 186)</b>	<b>(130 495)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>(6 138 483)</b>	<b>(4 550 030)</b>
Impôt sur les sociétés		-	-
<b>Résultat net</b>		<b>(6 138 483)</b>	<b>(4 550 030)</b>
<b>Autres éléments du résultat global non recyclable</b>			
Ecart actuariels sur les régimes de retraite		(13 503)	(2 718)
<b>Résultat global</b>		<b>(6 151 986)</b>	<b>(4 552 748)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions		9 849 009	6 925 571
<b>Résultat net par action</b>	<b>20</b>	<b>(0,62)</b>	<b>(0,66)</b>
<b>Résultat dilué par action</b>		<b>(0,62)</b>	<b>(0,66)</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(Montants en euros)

	Note	Au 30 juin	
		2018	2017
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat de l'exercice		(6 138 483)	(4 550 030)
<b>Réconciliation du résultat net et de la trésorerie utilisée pour les activités opérationnelles:</b>			
Amortissements et dépréciations		126 387	164 011
Charges calculées liées aux paiements en actions	12	636 418	477 860
Autres éléments exclus de la trésorerie		95 339	-
Engagement de retraite		13 064	(7 317)
<b>Capacité d'autofinancement avant résultat financier et impôt</b>		<b>(5 267 275)</b>	<b>(3 915 476)</b>
Créances clients		-	(7 000)
Autres créances		(1 616 811)	(1 074 735)
Fournisseurs		416 475	197 906
Autres passifs courants		107 516	102 416
<b>Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles</b>		<b>(6 360 095)</b>	<b>(4 696 889)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(14 594)	(143 381)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(121 664)	(71 365)
Acquisitions d'immobilisations financières		-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement			
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>		<b>(136 258)</b>	<b>(214 747)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement:</b>			
Emprunt obligataire convertible en actions		(374 000)	3 802 892
Augmentation (diminution) des dettes financières		-	-
Encaissement (décaissement) des avances remboursables		(55 000)	905 000
Actions d'autocontrôle		(77 522)	(94 266)
Augmentations de capital		8 212 345	960 482
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement:</b>		<b>7 705 822</b>	<b>5 574 108</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie à l'ouverture		7 593 102	8 525 748
Trésorerie, équivalents de trésorerie à la clôture		8 802 572	9 188 220
<b>(Diminution) / Augmentation de la trésorerie</b>		<b>1 209 470</b>	<b>662 472</b>

## ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(Montants en euros)

	<u>Capital social</u>		<u>Primes liées au capital</u>	<u>Réserves</u>	<u>Résultat</u>	<u>Total capitaux propres</u>
	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Montant</u>				
<b>Au 1er janvier 2017</b>	<b>6 827 120</b>	<b>682 714</b>	<b>25 880 261</b>	<b>(9 080 387)</b>	<b>(8 833 426)</b>	<b>8 649 162</b>
Affectation du résultat				(8 833 426)	8 833 426	-
Augmentation de capital	2 092 336	209 234	6 865 215			7 074 449
Emission de BSA			17 200		-	17 200
Neutralisation des actions propres				2 219	-	2 219
Frais comptabilisés en moins de la prime d'émission			(209 612)			(209 612)
Ecarts actuariels				(33 652)		(33 652)
Résultat net					(9 686 164)	(9 686 164)
Paiements fondés sur des actions				1 505 565		1 505 565
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>8 919 456</b>	<b>891 948</b>	<b>32 553 064</b>	<b>(16 439 681)</b>	<b>(9 686 164)</b>	<b>7 319 167</b>
<b>Au 1er janvier 2018</b>	<b>8 919 456</b>	<b>891 948</b>	<b>32 553 064</b>	<b>(16 439 681)</b>	<b>(9 686 164)</b>	<b>7 319 167</b>
Affectation du résultat				(9 686 164)	9 686 164	-
Augmentation de capital	4 146 456	414 646	8 640 597			9 055 243
Neutralisation des actions propres				(5 301)		(5 301)
Frais comptabilisés en moins de la prime d'émission			(826 898)			(826 898)
Ecarts actuariels				(13 503)		(13 503)
Résultat net					(6 138 483)	(6 138 483)
Paiements fondés sur des actions				620 418		620 418
<b>Au 30 juin 2018</b>	<b>13 065 912</b>	<b>1 306 593</b>	<b>40 366 764</b>	<b>(25 524 230)</b>	<b>(6 138 483)</b>	<b>10 010 644</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1 : Faits marquants

#### 1. Financement

Le 19 novembre 2015, la société a émis 1 500 bons d'émission d'obligations convertibles en actions (« OCA »), assorties de bons de souscription d'action (« BSA »), (les OCA et les BSA ensemble, les « OCABSA »), (les « Bons d'Emission »). 300 Bons d'Emission avaient été exercés le 19 novembre 2015 et entièrement convertis.

300 Bons d'Emission avaient été exercés le 17 août 2016 et entièrement convertis

500 Bons d'Emission avaient été exercés le 30 juin 2017 et le souscripteur des OCABSA avait renoncé au bénéfice des BSA détachés des OCA au titre de cette tranche. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018, le détenteur de ces OCA a intégralement converti les OCA résiduelles, générant l'émission de 142 348 actions.

Le 18 mai 2018, la société a annoncé la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription auprès d'investisseurs institutionnels. D'un montant de 8,65 millions d'euros et l'émission de 3.844.108 actions nouvelles

La trésorerie disponible de la Société s'élève à 8 803 milliers d'euros au 30 juin 2018, comparés à 7 593 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

#### 2. Recherche et Développement

Le premier semestre 2018 a été clé pour la structuration de l'environnement de la recherche de Sensorion et l'évolution du portefeuille de produits en clinique.

Le Professeur Christine Petit a accepté d'assurer la présidence du Conseil scientifique de Sensorion. Le Prof. Christine Petit est une généticienne et neurobiologiste, experte de renommée internationale dans le domaine de l'Audition et de ses atteintes. Professeur au Collège de France, titulaire de la Chaire Génétique et Physiologie cellulaire et Professeur à l'Institut Pasteur, Christine Petit dirige l'unité de Génétique et physiologie de l'audition à l'Institut Pasteur, affiliée à l'Inserm (UMRS 1120) et à Sorbonne-Université et dirigera l'Institut de l'Audition à compter de 2019.

Ses travaux forment aujourd'hui le socle des connaissances sur lequel se fonde le développement de nouvelles approches thérapeutiques dans le domaine de l'audition.

Ses découvertes scientifiques ont valu au Professeur Petit un grand nombre de récompenses prestigieuses, dont le prix Kavli 2018 en Neurosciences, le Prix de l'ARO (Association for Research in Otolaryngology (Etats-Unis)) pour l'ensemble de ses travaux de recherche, le Prix Hughes Knowles (Etats-Unis) pour ses contributions remarquables à la connaissance du système auditif, le Prix Louis-Jeantet de Médecine (Europe), le Prix international « Brain Prize » décerné par la Fondation Grete Lundbeck, le Prix L'Oréal-Unesco pour les Femmes et la Science (Europe) et le Grand Prix INSERM.

Elle est membre de l'Académie des sciences de France et des Etats-Unis, et membre de l'Académie de médecine des Etats-Unis.

Les 2 programmes actuellement en développement clinique ont progressé :

- S'agissant de SENS-111, la société continue à mener l'essai clinique de phase 2 qui a démarré début 2017. SENS-111 a reçu de l'OMS l'appellation séliforant. La société a annoncé le 18 octobre 2018 la décision de faire évoluer cet essai ainsi qu'une modification de son calendrier prévisionnel (voir événements postérieurs à la clôture).
- S'agissant de SENS-401, la société a engagé la préparation de l'étude de phase 2 (dont le démarrage a été annoncé le 20 août 2018) dans les surdités brusques aiguës. Dans ce cadre, la société a annoncé des résultats précliniques démontrant l'efficacité du produit quand le traitement débute jusqu'à 4 jours après l'atteinte cochléaire. Compte tenu des travaux effectués en collaboration avec l'Université du Connecticut sur un biomarqueur potentiel, la société a intégré à l'étude de phase 2 la mesure de la prestine.

D'importants résultats d'études ont été présentés dans différents congrès au cours du premier semestre 2018. En particulier la société a présenté cinq communications à la 41<sup>ème</sup> conférence annuelle de l'Association pour la Recherche en Oto-rhino-laryngologie (ARO), qui s'est déroulée à San Diego (Californie) du 9 au 14 février 2018 et deux communications à la 53<sup>ème</sup> conférence annuelle de l'American Neurotology Society (ANS), qui s'est déroulée à National Harbor, dans le Maryland (États-Unis), du 20 au 22 avril 2018 :

- La comparaison de l'administration d'une dose de SENS-401 suggèrent que la durée quotidienne d'exposition au médicament est plus importante que l'exposition à une dose maximale du médicament, s'agissant de l'efficacité oto-protectrice de SENS-401. Ils soulignent par ailleurs qu'un traitement sur une période de 28 jours présente de meilleurs résultats sur l'audition qu'un traitement sur 14 jours.
- Au stade préclinique, l'administration de doses orales de SENS-401 a été évaluée contre placebo chez des modèles de perte auditive sévère causée par le bruit et l'ototoxicité induite par le cisplatine. Dans les deux modèles, SENS-401 a démontré une amélioration significative de l'audition et de la survie des cellules ciliées externes par rapport au placebo. De plus, le profil pharmacocinétique et la dépendance à la dose ont été évalués. Un essai clinique de phase I a démontré que SENS-401 était bien toléré par les patients et a déterminé que le profil pharmacocinétique clinique concordait avec les expositions médicamenteuses nécessaires pour l'efficacité préclinique.
- Le salicylate est souvent utilisé parce qu'il induit rapidement un déficit d'inhibition du réflexe acoustique de sursaut via détection des séquences sonores, déficit considéré comme étant semblable à celui des acouphènes. Dans le cadre de sa recherche sur les acouphènes, des travaux de Sensorion soulignent que la perte auditive peut être une variable trompeuse, ce qui remet en question l'utilisation pure et simple des déficits de détection des séquences sonores comme instrument de mesure fiable de l'acouphène.
- L'imagerie cellulaire a été utilisée afin de quantifier la longueur des neurites et la mort cellulaire comme éléments de mesure de la neurodégénérescence dans des cultures de neurones primaires du ganglion de Scarpa, suite à l'application de différentes concentrations de peroxyde d'hydrogène ou de cisplatine. Les résultats de cette étude ont montré que cette méthode était capable de quantifier les différences entre les concentrations et le type d'agression. Ce test de criblage à haut contenu est donc applicable pour de futurs criblages des cibles et des composés.
- L'imagerie cellulaire de l'ototoxicité induite par le cisplatine dans les cultures d'explant de l'organe de Corti révèle des différences au niveau de la sensibilité et des lésions cinétiques entre les cellules ciliées et les cellules de soutien. Ce modèle pouvait être utile afin



d'identifier des médicaments candidats et des composés pour le traitement de l'ototoxicité.

- SENS-401 s'est montré efficace dans des modèles précliniques après administration par voie orale, même lorsqu'il s'est écoulé 4 jours entre le traumatisme acoustique et le début du traitement
- Une nouvelle étude avec l'Université du Connecticut démontre que la prestine présente dans le sang suite à un traumatisme sonore est un biomarqueur potentiel de la perte auditive.

### **3. Autres**

La société a obtenu de Bpifrance le renouvellement de son label « société innovante ». Ce label reconnaît le caractère innovant des produits, procédés ou techniques développés par Sensorion et offre la possibilité aux Fonds Communs de Placement pour l'Innovation (FCPI) d'investir dans le capital de Sensorion

Le 31 mai 2018, l'assemblée générale des actionnaires a renouvelé les mandats des administrateurs suivants :

- Inserm Transfert Initiative, représenté par Mr François Thomas pour une durée de 1 année
- Mr Eric Forquenot de la Fortelle pour une durée de 3 ans

### **4. Événements postérieurs à la clôture**

Depuis le 30 juin 2018, la société a annoncé les éléments suivants :

- Le programme clinique de séliforant (SENS-111) a été renforcé par l'initiation d'une étude comparative entre le séliforant et la méclizine : la tolérance et la pharmacodynamie de Séliforant seront comparées à la méclizine et au placebo.
- Les résultats de l'étude de phase 1 avec séliforant (SENS-111) ont été publiés dans la revue scientifique British Journal of Clinical Pharmacology.
- Le programme clinique de SENS-401 a progressé avec le démarrage de l'étude de phase 2 dans l'indication des surdités brusques aiguës, matérialisée par l'obtention de l'autorisation européenne (procédure harmonisée « VHP ») et du Canada.
- 3 posters ont été présentés au congrès européen sur l'oreille interne (IEB Workshop) démontrant l'expertise des chercheurs de Sensorion dans la mise en place de modèles in vitro pour faciliter l'identification de cibles et de composés.
- Le recrutement de patients pour l'essai clinique en cours sur l'AUV s'est révélé plus difficile que prévu. Pour éviter des retards potentiellement importants, Sensorion a décidé de demander une modification du protocole clinique afin de réduire la taille de l'échantillon pour permettre une évaluation de l'efficacité du produit. Les premiers résultats seront ainsi publiés au second semestre 2019.

### **5. Continuité d'exploitation**

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments ci-dessous.

La Société a procédé à une revue spécifique de ses besoins de financement et estime que compte tenu de la trésorerie nette disponible et de l'évolution probable de ses besoins de financement pour assurer le

développement de ses programmes cliniques, elle devra, y compris au cours des 12 mois à venir, rechercher des financements complémentaires.

La Société envisage ainsi de prendre une ou plusieurs des mesures suivantes pour assurer le financement nécessaire :

- recherche d'investisseurs dans le cadre de placements privés
- augmentation de capital avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription
- recherche de financements non dilutifs (subventions et/ou avances remboursables) venant financer spécifiquement les programmes de recherches de la société
- recherche de financements sous forme d'endettement, simple ou obligataire, convertible ou non
- émission d'une ou plusieurs tranche(s) d'OCABSA d'un montant unitaire maximum de 4 millions d'euros si les conditions de telle(s) émission(s) sont respectées (en particulier si le cours de l'action Sensorion est supérieur à 6,50 euros ou si la cotation de l'action Sensorion n'est pas suspendue durablement au cours d'une période de 90 jours précédents l'émission d'une tranche) ou si lesdites conditions sont renégociées avec le souscripteur, étant rappelé que l'ensemble du programme d'OCABSA permet potentiellement, d'ici au 18 novembre 2018, d'émettre une ou plusieurs tranches d'OCABSA, d'un montant total de 9 millions d'euros encore exerçables sur une enveloppe initiale de 20 millions d'euros. Pour rappel, 3 tranches ont été déjà exercées successivement de la façon suivante :
  - o 3 millions ont été exercés en novembre 2015 aux conditions du contrat,
  - o 3 millions ont été exercés en août 2016 à des conditions renégociées en particulier parce que le cours de l'action Sensorion était inférieur à 6,50 euros au moment de l'exercice et
  - o 5 millions ont été exercés le 30 juin 2017 à des conditions spécifiques, en particulier parce que le souscripteur a accepté pour cette tranche et une autre tranche qui pourrait être souscrite d'ici au 19 décembre 2017, de ne pas bénéficier de l'octroi de BSA.
- recherche de partenariat avec des sociétés tierces permettant de financer les programmes de recherche de la société
- recherche de partenariat avec des sociétés tierces, y compris en envisageant la vente de la société ou de ses programmes, que ces derniers soient en cours de développement clinique ou encore en phase de recherche
- recherche d'économies, y compris en envisageant de revoir les objectifs et l'ampleur du programme clinique actuellement en cours.

Compte tenu de ces différentes sources potentielles de financement et des discussions en cours, et bien que ces dernières n'aient pas atteint un stade qui permettrait d'être plus précis, la société reste confiante sur sa capacité à financer de ses activités pour les 12 mois à venir.

## **Note 2 : Principes généraux et déclaration de conformité**

La date de clôture des comptes semestriels résumés est fixée au 30 juin.

Les comptes semestriels résumés ont été présentés au Conseil d'administration du 17 octobre 2018.

En application du règlement européen n°1606 / 2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers de la Société au 30 juin 2018 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standard*) tel qu'approuvé par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers.

Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne diffère sur certains aspects du référentiel IFRS publié par l'IASB. Néanmoins, la Société s'est assurée que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes si elle avait appliqué le référentiel IFRS tel que publié par l'IASB.

Les normes internationales comprennent les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que les interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les comptes semestriels résumés au 30 juin 2018 sont préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire, telle qu'adoptée par l'Union européenne, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

Les notes annexes ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent donc être lues conjointement avec les états financiers de l'exercice 2017.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)

Les normes IFRS appliquées sont les mêmes qu'au 31 décembre 2017. La société n'a pas appliqué l'interprétation IFRIC 21 du fait d'impact non significatif.

### **IFRS 16 « LEASES »**

La nouvelle norme élimine la distinction location simple/ location financement en imposant au locataire de comptabiliser un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué en contrepartie d'une dette représentant l'obligation de payer ce droit, sauf exceptions (contrats d'une durée raisonnablement certaine inférieure à 12 mois ou actifs sous-jacents de faible valeur –i.e. dont la valeur unitaire à neuf n'exède pas environ 5.000 \$ et qui peuvent être utilisés séparément). L'amortissement du droit d'utilisation et les intérêts sur le passif sont ensuite comptabilisés séparément au compte de résultat. L'analyse des effets de cette norme sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe est en cours. La société ne s'attend pas à des effets significatifs des autres nouvelles normes/amendements/interprétations sur son résultat net et ses capitaux propres.

### **Note 3 : Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(Montants en euros)

	<b>30/06/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Brevets, licences, marques	1 349 087	1 230 503
Logiciels	33 713	30 633
<b>Total coût historique</b>	<b>1 382 800</b>	<b>1 261 136</b>
Amort. cumulés des brevets, licences, marques	505 070	413 092
Amortissements cumulés des logiciels	28 209	27 079
<b>Amortissements cumulés</b>	<b>533 279</b>	<b>440 171</b>
<b>Total net</b>	<b>849 521</b>	<b>820 965</b>

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles correspondent principalement à l'acquisition de brevets.

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur sur les exercices présentés en application de la norme IAS 36.

### Note 4 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

	<b>01/01/2018</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>30/06/2018</b>
Matériel industriel et de laboratoire	597 581	10 991	-	608 572
Matériel informatique	56 732	3 603	-	60 336
Mobilier de bureau	21 890	-	-	21 890
Immobilisations en cours	-	-	-	-
<b>Total brut</b>	<b>676 204</b>	<b>14 594</b>	<b>-</b>	<b>690 798</b>
Amortissement cumulé du matériel industriel et de laboratoire	254 670	49 086	-	303 756
Amortissement cumulé du matériel informatique	37 974	5 121	-	43 095
Amortissement cumulé du mobilier de bureau	19 353	2 189	-	21 542
<b>Total des amortissements cumulés</b>	<b>311 997</b>	<b>56 396</b>	<b>-</b>	<b>368 393</b>
<b>Total net</b>	<b>364 207</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>322 405</b>

	<b>01/01/2017</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2017</b>
Matériel industriel et de laboratoire	335 161	262 421	-	597 581
Matériel informatique	46 451	12 953	2 672	56 732
Mobilier de bureau	21 890	-	-	21 890
Immobilisations en cours	109 477	-	109 477	-
<b>Total brut</b>	<b>512 978</b>	<b>275 374</b>	<b>112 149</b>	<b>676 204</b>
Amortissement cumulé du matériel industriel et de laboratoire	120 470	134 200	-	254 670
Amortissement cumulé du matériel informatique	29 534	10 105	1 665	37 974
Amortissement cumulé du mobilier de bureau	14 976	4 378	-	19 353
<b>Total des amortissements cumulés</b>	<b>164 979</b>	<b>148 683</b>	<b>1 665</b>	<b>311 997</b>
<b>Total net</b>	<b>347 999</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>364 207</b>

### Note 5 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

## AUTRES ACTIFS COURANTS

(Montants en euros)

	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Avances et acomptes	3 000	5 371
Etat, Crédit Impôt Recherche	3 181 538	1 916 202
Etat, TVA	594 584	262 363
Contrat de liquidité	85 485	67 479
Charges constatées d'avance	95 239	95 700
Autres	6 616	2 536
<b>Total net</b>	<b><u>3 966 462</u></b>	<b><u>2 349 650</u></b>

### *Contrat de liquidité*

Suite à son introduction en bourse sur le marché NYSE Alternext Paris, la Société a signé le 21 avril 2015 un contrat de liquidité avec la société TSAF – Tradition Securities And Futures pour favoriser la liquidité de l'action Sensorion.

Dans ce cadre, la Société a confié 200.000 euros à cet établissement afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société. La part du contrat qui est investi en actions propres de la société par ce prestataire est comptabilisée en moins des capitaux propres de la Société au 30 juin 2018 pour leurs coûts d'acquisition.

La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en « autres actifs financiers non courants.

### *Crédit d'impôt recherche*

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Conformément aux principes décrits en note 3.13 des états financiers en norme IFRS au 31 décembre 2017, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en « autres produits » au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses de recherche éligibles.

Le remboursement du crédit d'impôt recherche 2017, soit 1 886 milliers d'euros est attendu fin 2018 en application du régime des PME communautaires. Le remboursement du crédit d'impôt recherche 2018, dont, pour le premier semestre 2018, 1 252 milliers d'euros, sera demandé début 2019 pour un remboursement attendu courant 2019.

## **Note 6 : Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

### **TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

(Montants en euros)

	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Disponibilités	3 800 517	5 583 080
Dépôts à terme	5 002 055	2 010 022
<b>Total net</b>	<b><u>8 802 572</u></b>	<b><u>7 593 102</u></b>

Les dépôts à terme ont une durée initiale inférieure à 3 mois.

## **Note 7 : Capital**

## 7.1 Capital émis

Le capital social, au 30 juin 2018, est fixé à la somme de 1.306.593,20 euros (Mille trois cent six mille cinq cent quatre-vingt-treize euros vingt cents). Il est divisé en 13.065.932 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,10 euro.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions ("BSA"), Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise ("BCE"), Actions Gratuites (« AGA ») attribués à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société.

Toutes les actions donnent droit à leurs titulaires à une part proportionnelle des résultats et de l'actif net de la Société.

Le tableau ci-dessous présente l'historique du capital pour les deux périodes présentées :

Date	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions	Nominal
	<b>Solde au 1 janvier 2017</b>	<b>682 714,00 €</b>	<b>25 866 961,24 €</b>	<b>6 827 140</b>	0,10 €
16 janvier 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	6 493,50 €	286 006,50 €	64 935	0,10 €
26 avril 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	5 221,90 €	189 778,10 €	52 219	0,10 €
10 mai 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	6 112,40 €	237 637,60 €	61 124	0,10 €
10 mai 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	5 800,40 €	237 949,60 €	58 004	0,10 €
14 juillet 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	4 612,50 €	239 137,50 €	46 125	0,10 €
9 août 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	3 164,50 €	143 085,50 €	31 645	0,10 €
17 août 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	3 164,50 €	143 085,50 €	31 645	0,10 €
22 août 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	5 165,20 €	238 584,80 €	51 652	0,10 €
12 septembre 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	4 566,20 €	190 433,80 €	45 662	0,10 €
26 septembre 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	2 439,00 €	95 061,00 €	24 390	0,10 €
2 octobre 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	3 731,30 €	142 518,70 €	37 313	0,10 €
4 octobre 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	4 975,10 €	190 024,90 €	49 751	0,10 €
9 octobre 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	6 218,90 €	237 531,10 €	62 189	0,10 €
11 octobre 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	7 462,60 €	285 037,40 €	74 626	0,10 €
13 octobre 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	12 437,80 €	475 062,20 €	124 378	0,10 €
30 octobre 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	2 293,50 €	95 206,50 €	22 935	0,10 €
7 novembre 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	5 089,00 €	189 911,00 €	50 890	0,10 €
20 novembre 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	6 153,80 €	188 846,20 €	61 538	0,10 €
24 novembre 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	6 734,00 €	188 266,00 €	67 340	0,10 €
30 novembre 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	7 326,00 €	187 674,00 €	73 260	0,10 €
5 décembre 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	7 326,00 €	187 674,00 €	73 260	0,10 €
8 décembre 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	7 874,00 €	187 126,00 €	78 740	0,10 €
13 décembre 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	7 874,00 €	187 126,00 €	78 740	0,10 €
18 décembre 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	7 874,00 €	187 126,00 €	78 740	0,10 €
20 décembre 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCA	15 748,00 €	1 561 073,25 €	157 480	0,10 €
20 décembre 2017	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	53 375,50 €	374 252,00 €	533 755	0,10 €
	<b>Sous total au 31 décembre 2017</b>	<b>891 947,60 €</b>	<b>32 732 176,39 €</b>	<b>8 919 476</b>	0,00 €
	Frais comptabilisés en déduction de la prime d'émission		-209 611,91 €		
	<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>891 947,60 €</b>	<b>32 522 564,48 €</b>	<b>8 919 476</b>	0,00 €
2 janvier 2018	Augmentation de capital par conversion d'OCA	14 234,80 €	375 765,20 €	142 348	0,00 €
22 mai 2018	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	384 410,80 €	8 264 832,20 €	3 844 108	0,10 €
30 mai 2018	Augmentation de capital par émission d'actions gratuites	16 000,00 €	-16 000,00 €	160 000	0,10 €
	<b>Sous total au 30 juin 2018</b>	<b>1 306 593,20 €</b>	<b>41 147 161,88 €</b>	<b>13 065 932</b>	0,10 €
	Frais comptabilisés en déduction de la prime d'émission		-826 898,21 €		
	<b>Solde au 30 juin 2018</b>	<b>1 306 593,20 €</b>	<b>40 320 263,67 €</b>	<b>13 065 932</b>	0,10 €

## 7.2 Bons de souscription d'actions, bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, actions gratuites

La Société a émis des bons de souscription d'actions (BSA) et des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE) comme suit :

### BSA

Type	Date	Nombre de bons émis	Nombre de bons exercés	Nombre de bons caducs	Nombre de bons en circulation	Nombre d'actions potentielles
BSA 2014	17/06/2014	2 000	1 000	-	1 000	10 000
BSA 2014	28/09/2015	15 000	-	10 000	5 000	5 000
BSA 2016	26/04/2016	5 000	-	-	5 000	5 000
BSA 2017	19/05/2017	20 000	-	-	20 000	20 000
BSA 2017	30/05/2017	20 000	-	-	20 000	20 000
<b>Total au 30/06/2018</b>		<b>62 000</b>	<b>1 000</b>	<b>10 000</b>	<b>51 000</b>	<b>60 000</b>

### BSA émis le 17 juin 2014

Les bons pourront être exercés jusqu'à la dixième année révolue à partir de la date d'attribution sans condition de présence ni de performance.

### BSA émis le 28 septembre 2015

Les bons pourront être exercés jusqu'à la septième année révolue à partir de la date d'attribution. Les conditions d'exercice sont les suivantes :

- 1/3 à la souscription
- 1/3 au 28 septembre 2016
- 1/3 au 28 septembre 2017

### BSA émis le 19 novembre 2015

Ces BSA pourront être exercés jusqu'à la cinquième année à partir de la date d'attribution, soit jusqu'au 18 novembre 2020.

### BSA émis le 26 avril 2016

Les bons pourront être exercés jusqu'au 2 février 2023. Les conditions d'exercice sont les suivantes :

- 16.67% au 2 février 2017
- 16.67% au 2 février 2018
- 16.67% au 2 février 2019
- 25% en cas d'opération de croissance externe avant le 2 février 2019
- 25% au franchissement d'une capitalisation boursière de la Société supérieure à 150 millions d'euros

### BSA émis le 19 mai 2017 et le 30 mai 2017

Les bons pourront être exercés jusqu'au 18 mai 2024. Les conditions d'exercice sont les suivantes :

- 16.67% au 19 mai 2018
- 16.67% au 19 mai 2019

- 16.67% au 19 mai 2020
- 25% en cas d'opération de croissance externe avant le 31 mai 2020
- 25% au franchissement d'une capitalisation boursière de la Société supérieure à 175 millions d'euros

*BCE :*

Type	Date	Prix de souscription par action	Nombre de bons émis	Nombre de bons exercés	Nombre de bons caducs	Nombre de bons en circulation	Nombre d'actions potentielles
BSPCE 2009	12/10/2010	2,40 €	3 500	-	-	3 500	35 000
BSPCE 2011	17/01/2012	2,40 €	2 500	-	-	2 500	25 000
BSPCE Manager	05/03/2012	2,40 €	13 029	-	-	13 029	130 290
BSPCE 2013	18/01/2013	2,40 €	9 350	-	-	9 350	93 500
BSPCE 2014-2	30/04/2014	2,40 €	1 700	500	200	1 000	10 000
BSPCE Manager 2014	20/11/2014	2,40 €	13 600	-	-	13 600	136 000
BSPCE 2014-2	07/07/2015	4,54 €	2 600	-	-	2 600	26 000
BSPCE 2014-3	07/07/2015	4,54 €	4 000	-	-	4 000	4 000
BSPCE 2014-3	28/09/2015	10,00 €	200 000	-	21 666	178 334	178 334
BSPCE 2014-3	02/02/2016	6,31 €	210 000	-	75 000	135 000	135 000
BSPCE 2014-3	02/02/2016	6,31 €	50 000	-	-	50 000	50 000
BSPCE 2014-3	15/03/2016	6,31 €	21 000	-	1 500	19 500	19 500
BSPCE 2016	19/05/2017	4,31 €	213 000	-	1 500	211 500	211 500
BSPCE 2017	30/05/2017	4,31 €	260 000	-	-	260 000	260 000
BSPCE 2017	30/05/2018	2,50 €	70 500	-	-	70 500	70 500
<b>Total au 30/06/2018</b>			<b>1 074 779</b>	<b>500</b>	<b>99 866</b>	<b>974 413</b>	<b>1 384 624</b>

Conditions générales d'exercice :

Les BSPCE peuvent être exercés dans un délai de 10 ans à compter de la date de leur émission à l'exception des BSPCE émis à partir du 28 septembre 2015 qui ont une durée de 7 ans.

## **Note 8 : Emprunts et dettes financières**

### **8.1 Avances remboursables**

La Société bénéficie d'un contrat d'avance avec Bpifrance et la région Languedoc-Roussillon. Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial. Voir note 9 des comptes IFRS au 31 décembre 2017.

### **8.2 Prêt à Taux Zéro pour l'Innovation**

La Société a reçu le 13 janvier 2017 un prêt à taux zéro pour l'innovation (PTZI) délivré conjointement par Bpifrance financement et la région Occitanie. Ce prêt d'un montant de 950.000 euros est remboursable en 20 échéances trimestrielles de 47.500 euros à compter du 31 décembre 2019.

### **8.3 Obligations convertibles en Actions**

Les obligations convertibles en actions subsistant au bilan de la société au 31 décembre 2017 ont été intégralement converties en janvier 2018.

Voir note 9 des comptes IFRS au 31 décembre 2017.



#### 8.4 Maturité des passifs financiers

##### PASSIFS FINANCIERS

(Montants en euros)

<b>au 30 juin 2018</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A moins d'un an</b>	<b>De un à cinq ans</b>	<b>Plus de cinq ans</b>
Avances conditionnées non courantes	1 555 556	-	1 555 556	-
Provisions non courantes	111 124	-	-	111 124
Avances conditionnées courantes	72 098	72 098	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 348 813	1 348 813	-	-
Autres passifs courants	875 779	858 148	17 631	-
<b>Total passif financier</b>	<b>3 963 370</b>	<b>2 279 059</b>	<b>1 573 187</b>	<b>111 124</b>

##### PASSIFS FINANCIERS

(Montants en euros)

<b>au 31 décembre 2017</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A moins d'un an</b>	<b>De un à cinq ans</b>	<b>Plus de cinq ans</b>
Avances conditionnées non courantes	1 568 074	-	1 568 074	-
Provisions non courantes	84 557	-	-	84 557
Obligations convertibles	374 000	374 000	-	-
Avances conditionnées courantes	84 492	84 492	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	932 338	932 338	-	-
Autres passifs courants	798 351	747 697	50 654	-
<b>Total passif financier</b>	<b>3 841 811</b>	<b>2 138 527</b>	<b>1 618 728</b>	<b>84 557</b>

#### Note 9 : Dettes fournisseurs et autres passifs courants

##### 9.1 Fournisseurs et comptes rattachés

Sur les fournisseurs et comptes rattachés, aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne présentaient pas de délais de paiement supérieurs à 1 an à la fin de chaque période présentée.

Les fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

##### FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

(Montants en euros)

	<b>30/06/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	1 348 813	932 338
<b>Total net</b>	<b>1 348 813</b>	<b>932 338</b>

## 9.2 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

### AUTRES PASSIFS COURANTS

(Montants en euros)

	<u>30/06/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Dettes sociales	460 192	603 773
Dettes fiscales	287 417	26 220
Autres dettes	11 404	11 248
Produits constatés d'avance	116 767	157 110
<b>Total net</b>	<b>875 779</b>	<b>798 351</b>

Les produits constatés d'avance comprennent des avances reçues suite à l'octroi d'une subvention ainsi que les produits générés par l'actualisation des avances remboursables.

### Note 10 : Produits opérationnels

Les produits opérationnels se détaillent de la manière suivante :

### AUTRES PRODUITS

(Montants en euros)

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>
Crédit d'impôt recherche	1 251 856	1 005 977
Subventions	7 000	41 488
Avances remboursables	40 343	45 481
<b>Total net</b>	<b>1 299 199</b>	<b>1 092 946</b>

### Note 11 : Charges opérationnelles

Les dépenses de recherche et développement se ventilent comme suit :

### DEPENSES DE R&D

(Montants en euros)

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>
Frais de personnel	861 664	1 116 796
Etudes précliniques et cliniques	3 628 474	2 036 574
Redevances brevets	523 201	44 114
Honoraires	297 159	255 881
Location immobilière et charges locatives	91 065	84 788
Fournitures de Recherche	125 695	127 844
Congrès, Frais de déplacement	119 538	88 212
Dotations aux provisions et amortissements	138 225	139 155
Autres	64 615	37 963
<b>Total net</b>	<b>5 849 636</b>	<b>3 931 328</b>

Par nature, la répartition des frais généraux est la suivante :

## FRAIS GENERAUX

(Montants en euros)

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>
Personnel	929 587	917 588
Honoraires	269 614	254 683
Frais de représentation et déplacement	221 806	275 784
Frais bancaires	10 414	22 111
Jetons de présence	32 500	35 500
Dotations aux provisions et amortissements	11 457	24 856
Frais postaux et de telecommunication	9 108	8 969
Location immobilière et charges locatives	38 484	43 145
Assurances	8 389	7 840
Fournitures administratives , Petit équipements	3 313	2 668
Autres	8 188	(22 027)
<b>Total net</b>	<b><u>1 542 860</u></b>	<b><u>1 571 117</u></b>

### *Charges de personnel*

La Société employait 20 personnes au 30 juin 2018 contre 20 personnes 30 juin 2017.

Les frais de personnel s'analysent comme suit :

### DEPENSES DE PERSONNEL

(Montants en euros)

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>
Salaires et traitements	799 736	1 164 847
Charges sociales	342 742	394 633
Charges sur engagement de retraite	12 354	(2 956)
Paiement fondé sur des actions	636 418	477 860
<b>Total net</b>	<b><u>1 791 250</u></b>	<b><u>2 034 384</u></b>

### **Note 12 : Paiements en actions**

Les paiements en actions concernent tous les bons (BSPCE et BSA) et actions gratuites (AGA) attribués à des salariés et membres du Conseil d'administration non-salariés.

Le tableau ci-après fournit le résultat des évaluations :

Type	Date d'Octroi	Date fin de vie	Nombre	Coût probabilisé du plan	Charge cumulée au 30/06/2018
BSPCE	12/10/2010	12/10/2020	3 500	31 290 €	31 290 €
	17/01/2012	17/01/2022	2 500	22 650 €	22 650 €
	05/03/2012	05/03/2022	13 029	115 958 €	115 958 €
	18/01/2013	18/01/2023	9 350	80 691 €	80 691 €
	30/04/2014	30/04/2024	1 000	14 250 €	14 250 €
	20/11/2014	20/11/2024	13 600	114 546 €	114 546 €
	07/07/2015	07/07/2025	2 600	260 260 €	221 545 €
	07/07/2015	07/07/2022	4 000	39 107 €	39 023 €
	28/09/2015	28/09/2022	178 334	885 128 €	885 128 €
	02/02/2016	02/02/2023	135 000	462 390 €	417 860 €
	02/02/2016	02/02/2023	50 000	173 644 €	158 591 €
	15/03/2016	02/02/2023	19 500	69 432 €	58 757 €
	19/05/2017	18/05/2024	211 500	758 181 €	488 277 €
	30/05/2017	29/05/2024	260 000	829 753 €	529 605 €
30/05/2018	29/05/2025	70 500	94 470 €	7 118 €	
BSA	30/04/2014	30/04/2024	2 000	12 400 €	12 400 €
	28/09/2015	28/09/2022	5 000	17 783 €	17 783 €
	26/04/2016	02/02/2023	5 000	15 749 €	14 430 €
	19/05/2017	18/05/2024	20 000	62 600 €	44 986 €
	30/05/2017	29/05/2024	20 000	55 433 €	39 414 €
AGA	30/05/2017		160 000	905 600 €	905 600 €
<b>Total</b>			<b>1 186 413</b>	<b>5 021 315 €</b>	<b>4 219 902 €</b>

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements en actions par application du modèle Black-Scholes de valorisation des bons sont les suivantes :

- Taux d'intérêt sans risque : 0.18% à 0.20%,
- Dividende : néant,
- Volatilité : 40,00 à 72,32%,
- Maturité : 2 à 7 ans.

L'information détaillée sur le nombre d'options par catégories et les prix d'exercice est présentée en note 7.2.

### Note 13 : Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers s'analysent comme suit :

#### PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(Montants en euros)

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>
Produits financiers	8 451	21 333
Charges financières	(53 637)	(151 828)
<b>Total net</b>	<b>(45 186)</b>	<b>(130 495)</b>

#### **Note 14 : Engagements**

##### *Obligations au titre des contrats de location simple*

La Société a signé avec la société WeWork un contrat de location pour ses locaux parisiens. Le montant des loyers futurs s'élève à 11.475 euros au 30 juin 2018.

La Société a signé différents contrats de location simple de matériel de bureau et de véhicule de transport. Le montant des loyers futurs à ce titre s'élevait à 5.610 euros au 30 juin 2018.

La Société signera au cours du second semestre un bail commercial d'une durée minimale de 3 ans pour les locaux qu'elle occupe à Montpellier (siège social), comprenant des bureaux et des laboratoires. Jusqu'au 30 juin 2018, la Société occupait ces mêmes locaux au titre d'un bail dérogatoire.

#### **Note 15 : Relations avec les parties liées**

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du Conseil d'administration de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

##### **RELATION AVEC LES PARTIES LIEES**

(Montants en euros)

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>
Salaires et traitements	233 211	589 829
Jetons de présence	32 500	35 500
Paiement fondé sur des actions	539 406	163 428
<b>Total net</b>	<u><b>805 117</b></u>	<u><b>788 757</b></u>